

# PÔLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION SOCIALE

## 1-NOS MISSIONS ; COMPRENDRE, ACCOMPAGNER, MOBILISER

Au fil des années de 2020 à 2022, ce pôle démontre une évolution de **33,05 %** caractérisée par l'accueil de **5 330 usagers** par voie téléphonique et physique au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Rémire-Montjoly.

Le Centre Communal d'Action Sociale a une mission d'accueil, d'information, d'évaluation, d'orientation et d'accompagnement social des difficultés abordées par le public reçu. Il est primordial de rappeler que ses missions nécessitent deux enjeux fondamentaux qui sont :

- 1) Faciliter et simplifier l'accueil en répondant aux objectifs d'équité et de solidarité sur la commune de Rémire-Montjoly ;
- 2) Favoriser l'accueil polyvalent pour éviter de stigmatiser la population.

## 2-AIDES LÉGALES

- Le CCAS accompagne les familles à la constitution et l'instruction des dossiers d'aide sociale. Les dossiers sont transmis à l'autorité en charge de la décision d'ouverture du droit. Pour l'année 2022, nous constatons une augmentation de 39.45% concernant la domiciliation. Cela peut aussi s'expliquer par l'arrivée des nouveaux arrivants sur le territoire.

## 3-AIDES FACULTATIVES

- Ce dispositif s'adresse aux familles rencontrant des difficultés temporaires. Il est à constater que le coût de la vie a un fort impact sur les moyens économiques des administrés. Par conséquent, nous observons une augmentation de 61.86% de l'aide alimentaire.

• RÉCAPITULATIF DES AIDES FACULTATIVES DE 2020 À 2022

	2020	2021	2022
Type d'intervention	Fréquence <i>d'intervention</i>		
Aide alimentaire	1487	571 <i>(dont 87 colis en urgence)</i>	923
Aide financière « Coup de pouce budget »	1	23 <i>(dont 1 dossier rejeté)</i>	4
Chèque eau	22	23	23

<b>Frais d'obsèques</b>	1	3	2
<b>Frais de cantine</b>	-	7	11
<b>Vêtements</b>	-	18 <i>(dont 1 dossier rejeté)</i>	33
<b>Total bénéficiaires</b>	209	627	996

L'aide alimentaire est en effet la première des aides facultatives délivrées par les centres communaux d'action sociale qui accompagnent les personnes en situation de grande précarité, en Guyane.

Dans les situations d'urgence, sur présentation d'un rapport social, et après évaluation de la situation, le CCAS peut attribuer des aides alimentaires sous forme de paniers aux personnes en rupture temporaire de ressources.

Les produits non périssables et d'hygiène proviennent des dons de la collecte mensuelle organisée en partenariat avec la Croix Rouge et Carrefour Market. La distribution est assurée tous les mardis par le CCAS.

Sur l'année 2022, un total de 1123 paniers alimentaires ont été distribués aux bénéficiaires. Parmi ses paniers alimentaires 200 étudiants de l'université ont pu bénéficier de cette aide (ils ne sont pas répertoriés sur les graphiques).

**Composition des 923 familles bénéficiaires :**



## 6-LE BILAN CHÈQUE EAU 2022

### Le cadre général de l'expérimentation

L'expérimentation pour une attribution de « Chèque Ô » vise à apporter des réponses opérationnelles pour rendre le service de l'eau accessible, dans des conditions économiques acceptables pour tous, conformément à l'article L.210-1 du Code de l'Environnement.

Ce dispositif répond à une volonté politique qui consiste à allouer une aide spécifique aux personnes nécessiteuses, prenant la forme d'une contribution financière intitulée « Chèque Ô ».

Compte tenu de l'organisation spécifique des services d'eau, il a été jugé préférable de laisser une large place à la subsidiarité. C'est ainsi qu'une expérimentation a été lancée pour identifier des solutions adaptées aux différentes situations, en évaluant l'intérêt au regard des outils déjà disponibles, mais aussi l'impact sur les divers usagers et les coûts de gestion.

### Le dispositif d'accompagnement du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Rémire-Montjoly, en tant qu'acteur social de proximité, est porteur de la compétence et de l'expertise dans le domaine social sur le territoire. Il connaît et accompagne les populations défavorisées à l'échelon communal.

Le CCAS relevant du service public de l'eau potable communautaire met en place un dispositif d'accompagnement et d'aide spécifique dédiés aux publics en difficultés. Il prend la forme d'une aide personnalisée intitulée Chèque eau, attribuée aux ménages répondant aux critères définis par l'établissement. Cette aide recouvre des modalités particulières d'accès et de mise en œuvre d'abandons ou réductions de créances. Le service de l'eau y contribue chaque année, dans les limites d'une enveloppe financière.